SI·EN Unsa Education

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin bimestriel n° 76
1er septembre 2001

http://www.fen.fr/sien

Un syndicalisme revendicatif et responsable pour la promotion du métier d'inspecteur au sein du service public

Editorial

Comment mieux préparer une rentrée syndicale qu'en se remémorant l'année écoulée pour essayer de faire le point et de déterminer de nouvelles stratégies ? En se livrant à cet exercice il revient forcément en mémoire des anecdotes ; l'une d'entre elles me paraît significative de notre action. La scène se passe dans le cadre d'une réunion du groupe de travail sur les missions des inspecteurs. A l'issue d'une intervention du directeur de la DESCO, J.-P. GAUDEMAR, les organisations syndicales sont invitées à réagir. Au nom du SI.EN, je reprends certains éléments du discours du directeur et l'interroge, eu égard à ce qu'il a évoqué, sur l'opportunité, selon lui, de maintenir deux corps d'inspection, alors que les missions sont largement comparables entre IEN et IA-IPR et que le ministre souhaite que soient développées les relations entre les différents niveaux du système éducatif. Cette question me vaut une interpellation spontanée de la part d'un représentant syndical : « Décidément au SI.EN vous ne changez pas ! » et une remarque rassurante du directeur : « Je comprends votre question, c'est de bonne guerre… ». Oui à l'un et oui à l'autre ! Non, le SI.EN ne change pas, car son combat est juste et il correspond aussi bien aux aspirations des inspecteurs qu'aux besoins du système. Certes, nous avons bien souvent l'impression d'être en guerre : nous bataillons pour faire prévaloir notre analyse, nous gagnons parfois, mais rien n'est encore définitivement acquis jusqu'alors (ni perdu, heureusement !).

Avec opiniâtreté nous nous attachons à défendre les situations particulières, tout en restant fidèles à l'intérêt collectif. Le modèle du corps unique, que nous nous efforçons d'expliquer à nos interlocuteurs qui restent souvent ancrés sur des positions frileuses et conservatrices, n'est pas notre « fond de commerce » comme certains se plaisent à le dire, c'est l'objectif fixé par le Congrès, c'est donc ce qu'attendent tous ceux qui ont confiance à notre syndicat, et les élections professionnelles ont montré combien ils étaient nombreux ! Mais qu'on ne s'y trompe pas : le corps unique, pour nous, n'est pas davantage un « dogme », c'est une nécessité pour le système. Nous avons développé depuis longtemps une analyse rigoureuse, maintenant reprise aux plus hauts niveaux de responsabilité du ministère de l'Education nationale, pour montrer que les ruptures sont nécessaires dans le cursus d'un élève et qu'il faut donc les gérer avec une attention toute particulière, ce qui implique le travail conjoint d'inspecteurs de différentes spécialités sur un territoire à déterminer selon les situations. Il est clair que nous continuerons à développer cette analyse car notre conception du syndicalisme est tout sauf repliée sur un corporatisme étroit. Notons par ailleurs que ceux qui nous font le reproche d'être dogmatiques sont d'une rare objectivité dans leur contre argumentation : « Non au corps unique ! », pourquoi ? « parce que nous ne voulons pas en entendre parler » !…

Suite page 2

Rentrée 2001

Se syndiquer au SI.EN-Unsa pour peser sur les décisions

Rentrée 2001

Malgré tout nous avançons. L'accès à la hors-échelle lettre A et le changement d'échelon réduit de 3 ans à 2 ans et 3 mois pour les IEN à la hors classe, l'élargissement de l'accès à la hors classe et la mise en place de critères plus objectifs pour les promotions (même si bien du chemin reste à faire en ce domaine) sont autant d'avancées qui ne peuvent être attribuées qu'au seul SI.EN. Un contact positif avec le médiateur nous a aussi redonné quelque espoir (mesuré sans doute, mais c'est déjà cela) de voir enfin un peu mieux prise en compte la situation de nos collègues retraités. Chacune de ces avancées a constitué pour nous une victoire, mais aucune n'a pu nous conduire à nous déclarer satisfaits, car nos attentes sont bien au-delà de ce que nous avons acquis jusqu'à présent.

Le combat syndical c'est aussi la défense de chaque syndiqué dès qu'il se sent lésé dans ses droits par l'administration. Là encore les représentants du SI.EN ont fait preuve à de nombreuses reprises de leur pugnacité et de leur efficacité, et ce en particulier pour les différentes opérations de gestion des carrières (promotions, mutations…). Ces questions sont si sensibles que parfois des collègues sont déçus que nous n'ayons pas pu obtenir mieux pour eux. Il est vrai qu'en matière de transparence par rapport aux opérations en question nous sommes partis de bien bas ; des progrès ont été accomplis et nous nous en réjouissons, d'autres restent à réaliser et nous persisterons à lutter contre l'arbitraire, qui recule… mais reste inacceptable !

Trois facteurs sont décisifs pour expliquer la force de notre syndicat.

Tout d'abord, nous sommes solidement adossés à notre fédération, l'UNSA-Education, qui nous soutient activement dans tous nos combats. Nous n'oublierons pas qu'au cours de l'année passée le futur secrétaire général de notre fédération était membre de la délégation reçue au ministère à l'issue de la manifestation que nous avions mise en place, rue de Grenelle. Nous n'oublierons pas non plus que seule l'UNSA-Education a voté en faveur du décret modificatif, permettant d'acter les avancées statutaires précédemment évoquées, lors du CTPM du 29 juin.

D'autre part ce sont ses militants qui font la force du SI.EN. Les responsables académiques, départementaux et de secteur Enseignement Technique permettent de mailler étroitement le territoire et assurent une réaction rapide de notre syndicat dès que cela s'avère nécessaire. Leur action auprès des autorités locales de l'Education nationale est fondamentale pour défendre les intérêts des inspecteurs. Participant aux Conseils Syndicaux, ils garantissent l'adéquation permanente entre l'action du Bureau National et les aspirations des syndiqués. Ceci est particulièrement important car, pour nous, la communication et la vie démocratique apparaissent comme fondamentales pour le fonctionnement de notre syndicat. Rappelons à cet égard que notre site sur Internet permet à tout syndiqué d'être tenu au courant en permanence pour tous les aspects de la vie syndicale et pour toute information concernant les inspecteurs. C'est aussi un outil d'échange de plus en plus utilisé, qui permet d'obtenir rapidement (en général !) une réponse en cas de besoin.

Mais par dessus tout nous tirons notre force de notre solidarité : chaque syndiqué est déterminant pour rendre notre action plus efficace. Rappelons-nous que se syndiquer est un acte militant, mais qu'il faut aller plus loin : convaincre ceux qui doutent de nous rejoindre, pour qu'ensemble nous puissions continuer à avancer vers un corps d'inspecteurs mieux reconnus, mieux gérés et ainsi plus efficaces, voilà ce que peut faire chacun de nous aujourd'hui. Nous devons convaincre tous les inspecteurs, actifs et retraités, quels que soient leur spécialité et leur niveau d'intervention, que leur place est au sein du SI.EN-UNSA-Education.

Construire un syndicat toujours plus fort et solidaire, c'est le seul moyen pour tous de continuer à avancer !

Patrick ROUMAGNAC

Le SI.EN, c'est l'attachement aux valeurs d'indépendance, de démocratie, de laïcité et de solidarité.

Le SI.EN, c'est la volonté constante d'évoluer et de progresser dans l'intérêt du service public.

Le SI.EN, c'est la conviction forte de la capacité d'adaptation du système éducatif aux besoins des élèves.

L'inspection n° 76
Directeur de la publication :
Patrick ROUMAGNAC
Maquette : **Daniel GAUCHON**
Commission paritaire : **3 323 D73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **UNSA**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.
SI.EN - UNSA Education
23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Rentrée 2001

Un syndicat

- représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignement technique et professionnel, de l'information et de l'orientation, des collèges et des lycées

- le SI.EN est le syndicat le plus important parmi les syndicats d'inspecteurs (son nombre d'adhérents est largement supérieur à l'ensemble des autres syndicats d'inspecteurs)

- il a obtenu 65% aux dernières élections professionnelles des IEN en 2000 (4 sièges sur 5 en commission paritaire nationale)

- démocratique, indépendant, unitaire et pluraliste

- connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités locales, les associations et les organismes professionnels

- solidaire, au sein de l'UNSA Education, des personnels enseignants et non enseignants des secteurs de l'Education, de la recherche et de la culture.

Un engagement syndical fort au service des inspecteurs

Le seul syndicat d'inspecteurs

• à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education nationale et au Conseil Supérieur de l'Education

• à avoir obtenu, depuis le décret statutaire, des avancées significatives, notamment :

- accélération du déroulement de la carrière
- élargissement du taux de passage à la hors classe de 30 à 35% puis à 40%
- accès à l'échelle lettre A pour tous les inspecteurs hors classe

• à défendre les situations individuelles sans perdre de vue l'intérêt collectif.

Le premier

- à avoir pris des orientations claires quant à nos missions d'encadrement et à leur évolution

- à revendiquer un corps unique d'inspection aux missions diversifiées.

Le Secrétaire Général d'UNSA Education écrit au ministre de l'Education nationale

Pour rouvrir le dossier de l'inspection ... et s'engager résolument sur la voie d'un corps unique d'inspection.

UNSA Education

Paris le 18 juin 2001

JPRX/RPIML 2642-769

Monsieur Jack LANG
Ministre de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle 75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le corps des Inspecteurs de l'Education nationale est depuis quelque temps en proie à un doute profond qui génère une crise visible.

J'avais eu le sentiment depuis 1993, qu'une prise de conscience de votre ministère conduirait à resituer les corps d'encadrement, en termes d'autorité de mission et d'application des nécessaires réformes du système éducatif.

Dès votre retour dans le même ministère, ce sentiment a été conforté par la manière dont vous vous êtes saisi du dossier des personnels de Direction et celle par laquelle vous l'avez mené jusqu'au protocole signé par le Secrétaire Général du SNPDEN en ma présence.

Au moment où se dessine clairement le redoutable problème du renouvellement des générations dans les corps enseignants, il, me paraît indispensable de tout faire pour que les corps d'encadrement qui vont accueillir cette vague montante soient en ordre de marche, confortés dans leur rôle missionné pour leurs actions et certains de leur carrière.

C'est dans cet esprit que je vous demande de rouvrir le dossier de l'Inspection de l'Education nationale, avec le SIEN-UNSA Education pour lisser, dans un premier temps, les imperfections de leur statut présent et engager résolument le travail sur la voie d'un corps unique d'inspection de l'Education nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul ROUX
Secrétaire Général

Rentrée 2001

Le site Internet du SI.EN

http://www.fen.fr/sien

Le site Internet du SI.EN est devenu en 2000-2001 un outil indispensable de la vie syndicale. Son audience s'est accrue de manière significative avec l'équipement en ordinateurs portables de tous les inspecteurs CCPD. Il répond aux objectifs que s'est fixés le Bureau National :

1 - Fournir aux syndiqués une information performante

Une page d'accueil permet d'un seul coup d'oeil de découvrir un message bref sur la vie syndicale (Flash) et une page de titres présente la liste des documents mis en ligne récemment sur le site (Actualité).

Les documents sont classés par dossiers thématiques avec une organisation chronologique et un code de couleur permettant d'identifier facilement les analyses syndicales (fond ocre), les textes officiels (fond jaune) et les autres (fond vert).

On y trouve notamment dès leur publication les principaux articles du bulletin mensuel qui pour des raisons de fabrication et de routage parvient aux adhérents dans un délai moyen d'un mois.

2 - Renforcer la participation des adhérents à la vie syndicale

Un espace mis à disposition des sections départementales et académiques doit offrir une plus grande place à l'expression de la diversité des réalités locales.

Enfin, nous vivons dans un système complexe où chacun est producteur potentiel d'informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des collègues : c'est aussi grâce au développement d'un tel système en réseau que peut se renforcer l'efficacité syndicale.

Sur le site Internet un espace est réservé aux seuls adhérents.

On y trouve notamment toutes les informations « sensibles » telles que les résultats des CAPN, les textes soumis à concertation par le ministère ou les documents syndicaux sur lesquels le Bureau National consulte les adhérents.

Les responsables académiques

L'efficacité de l'action syndicale repose en grande partie sur le fonctionnement d'un réseau de militants solidement organisé sur lequel est fondée la très forte représentativité du SI.EN.

AIX-MARSEILLE
BOLINET Jean-Marc
IEN - ET Rectorat
Place Lucien Paye
13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex

AMIENS
HOIN Guylain
IEN Amiens 1 - BP 2607
80026 AMIENS Cedex

BESANCON
COLIN René
IEN Luxeuil - Ecole du Mont Valot
70300 LUXEUIL-les-BAINS

BORDEAUX
PHILIPPE Christian
IEN Dax Moyen Adour
8, rue Sainte-Ursule
40100 DAX

CAEN
GILLIOT Pierre
IEN Vallée de la Dive - BP 36
14208 HEROUVILLE-ST-CLAIR Cedex

CLERMONT-FERRAND
A désigner

CRETEIL
BECRET Guy
IEN Pierrefitte Saint-Denis
65, rue Etienne Dolet
93380 PIERREFITTE

DIJON
GRIVOT Gérard
IEN Dijon Centre
10 rue Camille Flammarion
21000 DIJON

GRENOBLE
DROUARD Françoise
IEN Meylan - 17 Pré Pichat
38240 MEYLAN

GUADELOUPE
BOILEAU Jean-Claude
IEN Morne à l'eau
10 rue Victor Schoelcher
97111 MORNE A L'EAU

GUYANE
BEQUET Marcel
IEN Cayenne sud
Centre commercial de Katoury
97300 CAYENNE

LILLE
LARCHANCHE Michel
IEN Dunkerque Centre Adjt IA
7, rue Nationale - BP 369
59385 DUNKERQUE Cedex 1

LIMOGES
BUSTREAU Christian
IEN Brive Nord - 2 rue Dumyrat
19100 BRIVE -la-GAILLARDE

LYON
DUPART Hubert
IEN Rilleux Val de Saône - BP 21
69145 RILLEUX-la-PAPE Cedex

MARTINIQUE
JEAN-BAPTISTE-EDOUARD Roland
IEN Le Lamentin
Rectorat - Site Tartenson -
BP 638
97269 FORT-de-FRANCE Cedex

MONTPELLIER
DUCASSE Michel
IEN Montpellier Nord
31, rue de l'Université
34058 MONTPELLIER Cedex

NANCY-METZ
MARTIN-KELLIE Gérard
IEN - ET Rectorat - Rue Mably
54035 NANCY Cedex

NANTES
LEJOP Bruno
IEN Nantes Saint-Sébastien
2, rue du 8 mai 1945
44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

NICE
QUINCHON Dominique
IEN Toulon AIS
20 rue Robert Schumann
83000 TOULON

ORLEANS-TOURS
Annie GUIBERT
IEN Orléans Adjt IA
19, rue Eugène Vignat
45043 ORLEANS Cedex

PARIS
BRANCA Jean-Marie
IEN Paris 30 ème circonscription
9, rue de Tlemcen
75020 PARIS

POITIERS
PHILIPPE Martine
IEN Poitiers 1
15, rue Guillaume VII le Troubadour - BP 609
86022 POITIERS CEDEX

REIMS
LAMBERT Roland
IEN Revin
69, rue Victor Hugo - BP 43
08501 REVIN

RENNES
LE FUR Daniel
IEN Lorient Nord
16, rue du Poulorio - BP 2122
56231 LORIENT Cedex

REUNION
SECRETTAND Jacqueline
IEN Le Tampon II
45, rue Alverdy
97430 LE TAMPON

ROUEN
DETALMINIL Didier
IEN Evreux IV Adjt IA
Inspection académique
24, Bd G. Chauvin
27022 EVREUX Cedex

STRASBOURG
CAILLOU Jean-Noël
IEN - IO
21, rue Henner - BP 548
68021 COLMAR Cedex

TOULOUSE
A désigner pour succéder à Paul FEUGA (retraite)

VERSAILLES
WEILL Eric
IEN Elancourt
Immeuble Saint-Quentin 2000
Avenue de la Villedieu
78990 ELANCOURT

Rentrée 2001

Des hommes et des femmes au service de tous les inspecteurs syndiqués

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général

Daniel GAUCHON
Secrétaire Général adjoint
Premier degré

Marie-Paule COLLET
Coordonnatrice* du secteur
Enseignement général,
technique et professionnel

Francine GROSBRAS **
Secrétaire Générale adjointe
Information et Orientation

Bernard DE GUNTEN
Trésorier

Evelyne ROUHAUD-RABAU
Secrétaire

* dans l'attente de la désignation du secrétaire général adjoint du secteur Enseignement général, technique et professionnel
** Un incident technique n'a pas permis de disposer de la photo de Francine GROSBRAS qui a été remplacée par ce portrait «virtuel».

Les membres du Bureau National

BILAK Jean
Rectorat de ROUEN
25, rue Fontenelle
76037 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 14 77 28 Fax : 02 35 14 77 43

CADEZ André
Rectorat de LILLE
20, rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86

COLLET Marie-Paule
Rectorat de Montpellier
81, rue d'Argencourt
34064 MONTPELLIER Cedex
Tél : 04 67 91 49 83 Fax : 04 67 91 50 51

DE GUNTEN Bernard
Rectorat de Montpellier
81, rue d'Argencourt
34064 MONTPELLIER Cedex
Tél : 04 67 91 49 83 Fax : 04 67 91 50 51

GAUCHON Daniel
IEN Pau 1
2, Place d'Espagne - 64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 41 Fax : 05 59 82 22 27

GRARE Gaston
Rectorat de LILLE
20, rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 15 95 81 Fax : 03 20 15 94 05

GROSBRAS Francine
Rectorat de VERSAILLES
3, Bd de Lesseps
78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 83 47 54 Fax : 01 30 83 47 99

LESPES Bernard
IEN-IO / IA des Pyrénées-Atlantiques
2, Place d'Espagne - 64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 04

LEVEQUE Marthe
IEN Hyères
20, rue Léon Gautier
83400 HYERES-les-PALMIERS
Tél : 04 94 65 38 68 Fax : 04 94 65 84 73

MARIE Alain
Rectorat de DIJON
51, rue Monge
21033 DIJON Cedex
Tél :03 80 44 84 00 Fax : 03 80 44 84 28

MARTIN Jean-Pierre
IEN Lunel
BP 107
34401 LUNEL Cedex
Tél : 04 67 83 12 52

MOSSÉ Alain-Michel
CNEFEI
59-60, Avenue des Landes
92150 SURESNES
Tél : 01 41 44 31 19

PETIT Jean-Marc
IEN Lille 1 Villeneuve d'Ascq AIS
137, rue de la Briquetterie
59700 MARCQ-en-BAROEUL Cedex
Tél : 03 20 20 76 50 Fax : 03 20 20 76 51

PHILIPPE Martine
IEN Poitiers 1
15, rue Guillaume VII le Troubadour
B.P. 609 - 86022 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 60 30 37 Fax : 05 49 60 30 02

QUEMIN Jean-Claude
32, rue Dufay
76100 ROUEN

QUINCHON Dominique (M.)
IEN Var ouest AIS
Groupe scolaire Port Marchand
20, rue Robert Schumann
83000 TOULON
Tél : 04 94 41 24 31 Fax : 04 98 00 98 07

RONDEL Yves
IEN Granville
BP 434 - 50404 GRANVILLE Cedex
Tél : 02 33 50 31 52 Fax : 02 33 50 35 26

ROUMAGNAC Patrick
IEN Clermont Plaine
IA - Cité administrative - Rue Pélissier
63034 CLERMONT- FERRAND Cedex
Tél : 04 73 60 98 45 Fax : 04 73 60 98 68

Salaires au 1er mai 2001 - en Euros €

Ech	Ind.	Traitement brut	Ind. de résidence		Retenues							
			Zone 1	Zone 2	Retraite	S.S. (nd)	MGEN (2,5 %)			CSG + CRDS (8 %)		
			3%	1%	7,85%	4,75%	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
IEN Classe normale												
1	367	**1 573,64**	47,21	15,74	123,53	74,75	40,52	39,73	39,34	129,67	127,15	125,89
2	398	**1 706,57**	51,20	17,07	133,97	81,06	43,94	43,09	42,66	140,62	137,89	136,53
3	438	**1 878,08**	56,34	18,78	147,43	89,21	48,36	47,42	46,95	154,75	151,75	150,25
4	491	**2 105,34**	63,16	21,05	165,27	100,00	54,21	53,16	52,63	173,48	170,11	168,43
5	549	**2 354,03**	70,62	23,54	184,79	111,82	60,62	59,44	58,85	193,97	190,21	188,32
6	618	**2 649,89**	79,50	26,50	208,02	125,87	68,23	66,91	66,25	218,35	214,11	211,99
7	657	**2 817,12**	84,51	28,17	221,14	133,81	72,54	71,13	70,43	232,13	227,62	225,37
8	710	**3 044,38**	91,33	30,44	238,98	144,61	78,39	76,87	76,11	250,86	245,99	243,55
9	733	**3 143,00**	94,29	31,43	246,73	149,29	80,93	79,36	78,57	258,98	253,95	251,44
IA-IPR / IEN Hors classe												
3/4	678	**2 907,17**	87,21	29,07	228,21	138,09	74,86	73,41	72,68	239,55	234,90	232,57
4/5	733	**3 143,00**	94,29	31,43	246,73	149,29	80,93	79,36	78,57	258,98	253,95	251,44
5/6	782	**3 353,10**	100,59	33,53	263,22	159,27	86,34	84,67	83,83	276,30	270,93	268,25
6/7	820	**3 516,04**	105,48	35,16	276,01	167,01	90,54	88,78	87,90	289,72	284,10	281,28
A1	880	**3 773,31**	113,20	37,73	296,21	179,23	90,54	88,78	87,90	310,92	304,88	301,87
A2	915	**3 923,39**	117,70	39,23	307,99	186,36	90,54	88,78	87,90	323,29	317,01	313,87
A3/B1	962	**4 124,92**	123,75	41,25	323,81	195,93	90,54	88,78	87,90	339,89	333,29	329,99
B2	1003	**4 300,72**	129,02	43,01	337,61	204,28	90,54	88,78	87,90	354,38	347,50	344,06
B3	1057	**4 532,26**	135,97	45,32	355,78	215,28	90,54	88,78	87,90	373,46	366,21	362,58

Cette grille tient compte des modifications intervenues depuis janvier 1998 où la retenue de sécurité sociale a été remplacée par une CSG à 7,5% comprenant une part déductible du revenu imposable (5,1%) et une part non déductible (2,4%).

La CSG s'applique à 95% de l'ensemble des rémunérations (traitement brut, indemnités, émoluments, salaires, allocations, pensions, y compris les majorations et bonifications pour enfants, à l'exception des allocations familiales) : les chiffres indiqués ici sont calculés uniquement sur le traitement brut.

La CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) s'applique dans les mêmes conditions que la CSG à l'ensemble des rémunérations, allocations familiales comprises : là aussi, les chiffres indiqués sont calculés uniquement sur le traitement brut.

Nota : la contribution de solidarité de 1% s'applique à la rémunération mensuelle nette (rémunération mensuelle brute augmentée de l'indemnité de résidence et diminuée des cotisations de sécurité sociale obligatoires et des prélèvements pour pension).

Frais de déplacement

Arrêté du 1er juillet 1999

Repas : 12,51 €
Nuitée : 53,38 € (Paris) - 38,13 € (Province)

Indemnités kilométriques

	<2000	2001-10000	>10000
5 CV ou -	0,20 €	0,23 €	0,13 €
6 ou 7 CV	0,24 €	0,29 €	0,17 €
8 CV ou +	0,27 €	0,32 €	0,20 €

Le taux de l'indemnité forfaitaire de déplacement dans le département attribuée en application de l'article 9 du décret du 28 mai 1990 susvisé est fixé à 29,28 € (donc le taux mensuel de l'Indemnité Forfaitaire de Tournée - dite des 110 journées - est de 268,43 €).

Indemnités au 1er mai 2001 - en Euros €

Indemnité	Montant	Texte de référence
Indemnité de charge administratives		Décret n° 90-427 du 22/5/90
IA-DSDEN 1ère catégorie	12 010,39 €	
IA-DSDEN 2ème catégorie	9 675,63 €	
IA-DSDEN 3ème catégorie	8 769,63 €	
IA adjoints, Inspecteurs de l'académie de Paris, DAET, DAFCO, CSAIO	6 910,51 €	
IA-IPR	6 219,46 €	
IEN-ET et IEN-IO	5 181,28 €	
IEN-CCPD	2 195,72 €	
Indemnité de circonscription (IEN-CCPD)	1 098,09 €	Décret n° 90-428 du 22/5/90
Indemnité de coordonnateur (IEN adjoint IA)	715,75 €	Décret n° 91-228 du 27/2/91

Rentrée 2001

Le pluriel de « une augmentation » ? ...

Lors de ses instances, auxquelles nous participons, notre fédération a décidé d'augmenter la part fédérale de chaque syndicat.

Ce choix permettra de donner une meilleure autonomie à l'UNSA, autonomie dont chaque syndicat pourra tirer bénéfice. Un des combats majeurs de l'UNSA pour l'année à venir sera d'affirmer sa représentativité lors des élections prud'homales ; un combat ne peut se gagner « sans munitions » et il est indispensable de fournir à l'UNSA les moyens de tenir le rang qui doit être le sien parmi les grandes centrales syndicales.

C'est la raison pour laquelle notre Bureau National a choisi d'introduire, au-delà de l'augmentation liée à la progression de la valeur du point d'indice, une contribution volontaire s'ajoutant au montant de la cotisation syndicale pour l'année à venir. En agissant de la sorte nous nous conformons ainsi à nos statuts qui prévoient que seul le Congrès peut décider d'une augmentation de la cotisation.

Bonne nouvelle cependant : la réduction d'impôts passe cette année de 30% à 50% pour les cotisations syndicales. Ainsi la hausse de cotisation sera pour tous les syndiqués largement inférieure à la réduction dont ils bénéficieront quand ils paieront leurs impôts. Au bout du compte la charge liée à la cotisation syndicale sera allégée pour tous cette année, ce qui ressort dans la dernière colonne du tableau ci-dessous.

P. ROUMAGNAC

... « des économies » !

J'adhère je cotise

Collègues isolés : envoyer cette fiche et votre cotisation 23 rue Lalande 75014 PARIS

Cette fiche d'adhésion ainsi que le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du SI.EN-UNSA Education) sont à retourner à votre relais sur le terrain.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2002. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits, et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2001.

SI·EN UNSA Education

23 rue Lalande
75014 PARIS

IEN ○ IPR-IA ○ Actif ○ Retraité ○
1D ○ ET ○ IO ○ EGT ○ CT ○

Académie

n° du département
(1D - IO seulement)

Année scolaire : 2001-2002

Bulletin de (ré)adhésion

Situation personnelle

NOM : M Me [1]

Prénom : né(e) le :

Adresse :

Ville Téléphone :

Changement d' adresse ? ○ oui ○ non

Adresse électronique :

Situation professionnelle

Spécialité dans la fonction :

Adresse :

Téléphone

Date de réussite au concours ou d'intégration : Télécopie

Date de titularisation dans la Fonction publique :

Cotisation

Actif[1] ○ Titulaire ○ Stagiaire 1ère année ○ Stagiaire 2ème année
CFA [1] - CPA [1]
Retraité[1]
Echelon : Indice : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : ○ Chèque bancaire ○ CCP

○ Cotisation entière ○ Paiement fractionné

J'adhère au SI.EN-UNSA Education, date et signature : ……

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercie du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

[1] Rayer les mentions inutiles
○ Cocher la case adéquate (EGT : 2nd degré, CT : conseiller du recteur)

IPR-IA et IEN-ET : J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection 2002 (dans le cas contraire barrer cette mention)

Date et signature : ……

Nouveau

RÉDUCTION D'IMPÔT

50 %
de la cotisation syndicale

Exemple : 1 200 F de cotisation
= 600 F d'impôt en moins

IEN CLASSE NORMALE

1er éch (367)	636 F	(97 €)
2è éch (398)	689 F	(105 €)
3è éch (438)	763 F	(116 €)
4è éch (491)	848 F	(129 €)
5è éch (549)	954 F	(145 €)
6è éch (618)	1 081 F	(165 €)
7è éch (657)	1 150 F	(175 €)
8è éch (710)	1 240 F	(189 €)
9è éch (733)	1 283 F	(196 €)

IEN HORS CLASSE et IPR-IA

4è (3è) éch (678)	1 187 F	(181 €)
5è (4è) éch (733)	1 283 F	(196 €)
6è (5è) éch (782)	1 367 F	(208 €)
7è (6è) éch (820)	1 436 F	(219 €)
A1	1 537 F	(234 €)
A2	1 601 F	(244 €)
A3/B1	1 685 F	(257 €)
B2	1 760 F	(268 €)
B3	1 813 F	(276 €)

CPA - CFA :
75 % du montant de la cotisation

Stagiaire :		636 F	(97 €)
Chargé de mission :		636 F	(97 €)
Retraité :	(731)	583 F	(89 €)
	(780)	636 F	(97 €)
	(818)	689 F	(105 €)
	(A)	742 F	(113 €)
	(B)	848 F	(129 €)